

MANIFESTATIONS DU CONTRÔLE COERCITIF ENVERS LES FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP / En bref

MISE EN CONTEXTE

Les femmes en situation de handicap sont plus souvent victimes de violence conjugale. Leur handicap est souvent utilisé par le partenaire violent pour les isoler, les contrôler et les dominer.



Prévalence plus élevée :
55% des femmes en situation de handicap ont déjà vécu de la violence conjugale, contre 37% des femmes sans handicap.



Gravité de l'incapacité :
62% des femmes ayant une incapacité très grave ont vécu de la violence conjugale, contre 48% de celles avec une incapacité légère.



Violences cumulées :
Parmi les femmes ayant vécu de la violence conjugale, 71% ont aussi subi de la violence physique ou sexuelle dans leur enfance.

Ces violences se combinent souvent avec d'autres formes de discrimination, comme le sexisme, le capacitisme, le racisme, l'âgisme, ou les discriminations envers les personnes LGBTQIA+, etc.

Le fait de subir plusieurs discriminations augmente la vulnérabilité des femmes en situation de handicap et le risque de vivre de la violence conjugale.

Isolement

- Le partenaire violent empêche la victime de voir ses proches en invoquant son handicap.
- Il cache, abîme ou refuse d'acheter des aides techniques (fauteuil, canne blanche, appareil auditif).
- Il l'enferme ou la prive de nourriture.

Menaces

- Le partenaire violent menace ou fait semblant de pousser la victime en bas d'un escalier.
- Il menace de la placer en CHSLD ou en institut psychiatrique.
- Il menace de tuer son chien d'assistance.

Humiliation

- Le partenaire violent dévalorise les capacités parentales de la victime en la comparant à des personnes sans handicap.
- Il lui répète que personne ne voudra d'elle à cause de son handicap.
- Il l'infantilise ou se moque d'elle devant les autres, de sa façon de parler, de se déplacer ou de réfléchir.

Violences sexuelles

- Le partenaire violent impose à la victime une contraception ou un avortement, en niant sa capacité à être mère.
- Il la force à avoir des relations sexuelles en échange d'assistance.
- Il profite de sa vulnérabilité ou de difficultés de compréhension pour l'agresser sexuellement.

Violences physiques

- Le partenaire violent inflige à la victime des soins brutaux ou douloureux.
- Il fait du bruit pour la fatiguer ou déplace des objets pour la faire trébucher.
- Il manipule violemment son fauteuil roulant pour lui faire peur ou la blesser.

Blâme

- Le partenaire violent justifie ses violences en disant que c'est à cause du handicap de la victime.
- Il l'insulte et la rabaisse à propos de son handicap.
- Il lui rappelle qu'elle est « à sa charge » et qu'il doit tout faire.

Violences économiques et contrôle des ressources

- Le partenaire violent prend les aides financières de la victime.
- Il exige de l'argent pour le transport, les soins.
- Il lui refuse toute autonomie financière en invoquant son handicap.

Surveillance et interrogatoire

- Le partenaire violent utilise le handicap de la victime pour la suivre partout.
- Il prétend s'inquiéter pour sa santé pour obtenir des informations de ses proches.

Refus d'accès aux soins et aux ressources spécialisées

- Le partenaire violent refuse à la victime l'accès aux soins de base (hygiène, médicaments, alimentation).
- Il l'empêche d'aller à ses rendez-vous médicaux ou à l'hôpital.
- Il refuse l'aide d'un-e préposé-e ou d'un-e ergothérapeute.

Détournement cognitif

- Le partenaire violent fait croire à la victime qu'elle oublie tout ou ne comprend rien à cause de son handicap.
- Il attribue ses blessures à des chutes liées au handicap.
- Il manipule les professionnel-le-s en disant qu'elle invente ou ne comprend rien.

Abus via les technologies

- Le partenaire violent désactive les aides techniques de la victime pour la priver d'accès.
- Il exige ses identifiants et codes sous prétexte de l'aider.
- Il sabote ou manipule ses outils de communication.



« T'arrives pas à le faire
parce que t'es pas capable,
dis-le que t'es pas capable. »

Témoignage

«La violence n'a pas commencé par les coups. Elle s'est installée par le contrôle psychologique, déguisé en attention. Au début, je pensais que c'était de la protection. C'était une emprise qui se mettait en place.

Mon autisme m'empêche de comprendre les intentions cachées, l'ironie ou la manipulation sociale. Je prends les choses littéralement, il a très vite identifié cette particularité et l'a utilisée contre moi.

La violence s'est ensuite matérialisée par l'isolement, il m'a coupée de mes contacts. Puis, par le dénigrement constant en utilisant mon handicap pour me faire passer pour "folle" ou "incapable". [...]

Mon handicap a été un facteur déterminant. D'abord, ma difficulté à décoder les signaux sociaux m'a rendue plus vulnérable. [...]

Enfin, mon handicap m'a empêchée de chercher de l'aide, j'avais des difficultés à structurer un récit clair, surtout sur l'aspect émotionnel. J'avais peur qu'on ne me croie pas à cause de mon étiquette "handicapée". Il le savait et me disait "Personne ne te croira jamais". »

SOURCE : publication Instagram de Violence que faire : [instagram.com/p/DRthQcnDGXk](https://www.instagram.com/p/DRthQcnDGXk)



« Tu es tellement stupide,
tu me fais honte. »

« Personne ne te laissera
la garde des enfants
avec ton handicap. »

Si tu me quittes, tu ne les
reverras jamais. »



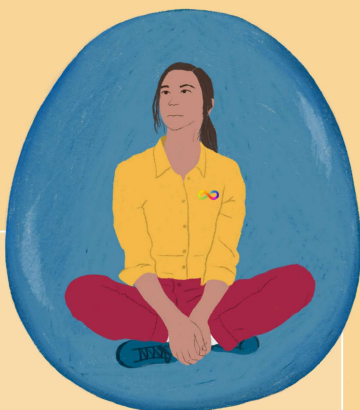
« Tu ne comprends
jamais rien
avec ta déficience intellectuelle,
je ne t'ai jamais dit ça. »



MANIFESTATIONS DU CONTRÔLE COERCITIF / Pour aller plus loin...

Isolement

- Le partenaire violent empêche la victime d'aller voir des ami-e-s, en disant qu'elle ne pourra pas se faire comprendre, que ce n'est pas accessible (déficience motrice) ou que personne ne pourra la guider (déficience visuelle).
- Il cache, jette, dégrade ou refuse d'acheter des aides techniques ou à la mobilité (crève les roues du fauteuil roulant, décharge la pile de son fauteuil motorisé, abîme l'appareil auditif) pour lui faire perdre en autonomie.
- Il l'enferme dans le logement, la prive de nourriture et de moyens de communication.
- Il annule le transport adapté en lui disant qu'il va l'accompagner, mais ne le fait pas.
- Il parle à sa place à son entourage, au personnel médical, aux services de police, à la DPJ, sous prétexte de son handicap.
- Le partenaire violent maintient la victime dans l'ignorance, lui donne des informations fausses ou incomplètes, lui fait une mauvaise traduction en LSQ (déficience auditive), ou n'adapte pas volontairement son langage (déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme, troubles cognitifs).
- Il l'empêche d'avoir accès aux outils de communication : téléphone, ordinateur, etc.
- Il parle en mal d'elle à ses proches, fait semblant d'être inquiet par son état physique ou mental.
- Il l'empêche de s'occuper de ses enfants, en disant que c'est à cause de son handicap.



« Tu peux t'estimer heureuse
que je reste
avec toi. »



Menaces

- Le partenaire violent menace ou fait semblant de pousser la victime en bas d'un escalier ou d'une pente.
- Il menace de la placer en CHSLD ou en institut psychiatrique.
- Il menace de tuer son chien guide ou d'assistance.
- Il menace qu'en cas de séparation elle se retrouvera sans argent, sans logement adapté ou qu'elle perdra la garde de ses enfants.
- Il menace de la priver de médicaments, de soins ou de transport.
- Il lui fait croire que si elle appelle les autorités pour dénoncer la violence, ils ne la croiront pas à cause de son handicap.

Blâme

- Le partenaire violent dit à la victime que c'est à cause de son handicap s'il « perd le contrôle ».
- Il lui dit qu'il l'inviterait plus souvent à des sorties si son handicap n'était pas si gênant : « Tu es tellement stupide, tu me fais honte. », « Tu me fais honte dans ton fauteuil roulant, tu es moche. ».
- Il lui rappelle sans cesse qu'elle est « à sa charge », qu'il doit tout faire pour elle.
- Il la blâme de ne pas travailler alors que son état physique ou psychique l'en empêche.

Humiliation

- Le partenaire violent dévalorise les capacités parentales de la victime en la comparant à des personnes sans handicap pour la rabaisser : « T'arrives pas à le faire parce que t'es pas capable, dis-le que t'es pas capable ! », « T'es bonne à rien, t'es capable de rien faire. ».
- Il la rabaisse en lui disant que personne ne voudra d'elle à cause de son handicap : « Tu peux t'estimer heureuse que je reste avec toi. ».
- Il la ridiculise, la discrédite ou l'infantilise devant l'entourage, en se moquant de ses conditions physiques ou mentales, de sa façon de se déplacer ou de parler (troubles cognitifs, déficience intellectuelle).
- Il refuse des relations sexuelles en invoquant son handicap dans le but de l'humilier.
- Il lui dit qu'elle ne pourra rien faire sans lui et qu'elle se retrouvera à la rue.

SOURCES :

Ces différents exemples émanent de plusieurs échanges et outils, les principaux étant :
– Les échanges entre le Regroupement et ses maisons membres lors de la formation « Accueil des femmes en situation de handicap » au printemps 2024.
– MIPROF. *Guide pratique, les violences faites aux femmes en situation de handicap : Repérer les violences : accompagner, prendre en charge, orienter la victime*. 2023.
– Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. *Manifestations du contrôle coercitif et exemples associés* (napperon). 2022.
– Carrefour familial des personnes handicapées. *Femmes Handicap Violence Conjugale*. 2021.



MANIFESTATIONS DU CONTRÔLE COERCITIF / Pour aller plus loin...

Violences sexuelles

- Le partenaire violent impose une contraception ou une interruption de grossesse à la victime, en disant qu'elle serait incapable de s'occuper d'un enfant: «Tu es incapable de t'occuper de toi, comment veux-tu t'occuper d'un enfant?», «Je ne veux pas d'un enfant handicapé comme toi».
- Il la force à avoir des relations sexuelles en échange d'assistance.
- Il profite de sa vulnérabilité liée au handicap, de son besoin de soins ou de ses difficultés de compréhension (déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme) pour l'agresser sexuellement.
- Il la compare sexuellement aux femmes sans handicap et se moque de ses capacités sexuelles.
- Il utilise son handicap comme excuse pour justifier ses relations sexuelles avec d'autres femmes.

Violences physiques

- Le partenaire violent fait mal à la victime pendant les soins de base: gestes brutaux, eau bouillante ou glacée, il lui tire les cheveux.
- Il fait beaucoup de bruit volontairement pour la fatiguer (trouble du spectre de l'autisme, déficience auditive) ou change les objets de place pour qu'elle se blesse (déficience visuelle).
- Il manipule violemment son fauteuil roulant, le fait rouler très vite pour lui faire peur, le heurte violemment au trottoir.
- Il refuse d'adapter le logement, ce qui a des conséquences physiques à long terme pour la femme.

Violences économiques et contrôle des ressources

- Le partenaire violent prend les aides financières que la victime reçoit en raison de son handicap.
- Il exige de l'argent en échange d'un transport, de soins ou d'heures de travail manquées.
- Il ne la laisse pas décider de la gestion de l'argent, en disant que c'est à cause de son handicap.
- Il confisque ou met hors de sa portée le téléphone, les clés, les médicaments, ou la carte bancaire.
- Il cache des objets importants, auxquels elle tient beaucoup (trouble du spectre de l'autisme).



« Je te l'ai déjà dit,
mais tu oublies
toujours tout
avec tes problèmes de mémoire. »

Surveillance et interrogatoire

- Le partenaire violent utilise le handicap de la victime comme excuse pour la suivre partout (rendez-vous médicaux, famille, travail).
- Il dit à ses proches qu'il s'inquiète pour sa santé afin d'obtenir des informations sur ses activités.
- Il se présente souvent à son travail, en disant qu'il veut vérifier «si tout va bien».
- Il exige de savoir où elle est en tout temps, en disant qu'il s'inquiète pour elle.

Détournement cognitif

- Le partenaire violent fait croire à la victime qu'elle oublie tout ou qu'elle ne comprend rien à cause de son handicap (trouble du spectre de l'autisme, déficience intellectuelle, troubles cognitifs): «Je te l'ai déjà dit mais tu oublies toujours tout avec tes problèmes de mémoire.», «Tu ne comprends jamais rien avec ta déficience intellectuelle, je ne t'ai jamais dit ça.».
- Il lui fait croire que les marques de coups viennent de chutes liées à son handicap.
- Il manipule les professionnel-le-s (police, DPJ) en disant qu'elle invente ou qu'elle ne comprend rien à cause de son handicap.
- Il ne vient pas la chercher en lui faisant croire que c'est elle qui a oublié de le prévenir.
- Il lui dit qu'il ne fait pas exprès de lui faire mal pendant les soins, ou que c'est la «seule façon de faire».
- Il lui fait signer des documents en mentant sur leur contenu (déficience visuelle, déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme).

Refus d'accès aux soins et aux ressources spécialisées

- Le partenaire violent refuse d'aider la victime pour les soins de base (hygiène, repas, médicaments) ou ne respecte pas la prise des médicaments (surdosage, sous-dosage, soumission chimique).
- Il l'empêche d'aller à des rendez-vous médicaux, à l'hôpital ou chez un-e professionnel-le de la santé.
- Il lui interdit de recevoir l'aide d'un-e préposé-e aux bénéficiaires ou d'un-e ergothérapeute.
- Il l'empêche de participer aux activités d'organismes spécialisés.
- Il l'empêche d'obtenir un diagnostic médical, ce qui la prive d'accès aux services et au soutien nécessaires.

Abus via les technologies

- Le partenaire violent désactive la synthèse vocale de la victime pour l'empêcher d'utiliser son téléphone ou son ordinateur (déficience visuelle).
- Il exige de connaître ses identifiants et codes de connexion en disant qu'il veut l'aider.
- Il manipule ou sabote ses aides techniques à la communication (déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme, troubles neurocognitifs).
- Il exige qu'elle soit joignable en tout temps, en disant qu'il a peur qu'elle tombe.